

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoir : 2
Votants : 11

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Méhers, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 8 juillet 2020

PRÉSENTS : LIONS Gilles BERDON Christelle GAILLARD Gilles DESCHAMPS Xavier CHEVY Aurélien MARC-MARTIN Nicole LAUMONIER Dany ESCOBAR Brigitte DESCHAMPS Pascal

Absent (s) excusé (s) : FICHTEN Marie-Pierre BAPTISTE Fabrice

Absent (s) non excusé (s) :

Pouvoir (s) : Mme FICHTEN donne pouvoir à Mme ESCOBAR M BAPTISTE donne pouvoir à Mme BERDON

Secrétaire de séance : LAUMONIER Dany

ORDRE DU JOUR

| |
|--|
| Composition commission communale des impôts directs (proposition) |
| Suppression de poste adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 6/35 ^{ème} et création de poste adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 6/35 ^{ème} au 1 ^{er} novembre 2020 |
| Tarif associations foyer rural |
| Vente tracteur tondeuse KUBOTA |
| Désignation représentant ATD (Agence Technique Départementale) |
| Contrat entretien chaudières logements locatifs et mairie et gazinière foyer rural |
| |

COMPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (proposition)

Monsieur le maire informe le conseil que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est constituée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (pour population inférieure à 2 000 habitants)

En conséquence, il convient de proposer une liste de personnes en nombre double pour siéger en commission. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité la liste suivante

PROPOSITION DE LISTE :

ESCOBAR Brigitte
DESCHAMPS Pascal
FICHTEN Marie-Pierre
MARC-MARTIN Nicole
DESCHAMPS Xavier
CHEVY Aurélien

MEUNIER Jacques (hors commune)
FRANQUELIN Jean-Philippe
LÉZÉ Charles
DESCHAMPS Martine
PORNIN Gaylord
LOISEL Gérard
GODEAU Christelle
JULIEN Catherine
DUMAS Daniel
MARCHETTO Jocelyne
BOIS Didier
LEMOINE Jean-Claude
ROGER Gilles
GARANGEAT Sébastien

**SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
6/35^{ème} ET CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère}
CLASSE 6/35^{ème} AU 1^{er} NOVEMBRE 2020**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mme ARGENTON Fabienne ; adjoint technique principal 2^{ème} classe (6/35^{ème}) peut bénéficier d'un avancement de grade au 1^{er} novembre 2020. (Adjoint technique principal 1^{ère} classe 6/35^{ème})

Après avis favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du centre de gestion 41 en date du 18 juin 2020, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 6/35^{ème} et de créer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 6/35^{ème} au 1^{er} novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe 6/35^{ème} et la création du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 6/35^{ème} au 1^{er} novembre 2020.

TARIF ASSOCIATIONS UTILISATION FOYER RURAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la gratuité de l'occupation du foyer rural pour les associations de la commune.

VENTE TRACTEUR TONDEUSE KUBOTA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse KUBOTA sera vendu à monsieur BARRE Jacques domicilié à PAULNAY (Indre)3 Luchet pour la somme de 400 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'information accepte à l'unanimité la proposition de vente.

ELECTION D'UN REPRESENTANT ATD (Agence Technique Départementale)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale 41.

Il convient de procéder à l'élection d'un représentant de la commune.

- Est proposé aux voix du conseil municipal la candidature suivante : LIONS Gilles

- Est élu représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41 : LIONS Gilles à l'unanimité.

CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES LOGEMENTS LOCATIFS ET MAIRIE ET GAZINIÈRE FOYER RURAL

Monsieur le maire informe le conseil d'un devis d'ENGIE HOME SERVICES relatif à l'entretien des chaudières gaz mairie et logements locatifs ainsi que l'entretien de la gazinière du foyer rural.

Les tarifs annuels proposés sont les suivants :

Chaudière mairie : 150 € TTC

Gazinière foyer rural : 270 € TTC

Logement rue de Sologne : 144 € TTC

Logement n°1 1 rue de l'Eglise : 144 € TTC

Logement n°2 1 rue de l'Eglise : 144 € TTC

Logement n°3 1 rue de l'Eglise : 144 € TTC

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'accepter le contrat d'entretien des chaudières gaz mairie et logements locatifs ainsi que l'entretien de la gazinière du foyer rural suivant le devis proposé par ENGIE HOME SERVICES.

En ce qui concerne les logements, le montant sera ré imputé mensuellement sur les loyers des locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles